

quent pour lui l'étendue de ses devoirs. C'est pourquoi les destinées propres de l'homme et de la femme, leurs aptitudes particulières, ce par quoi, en un mot, se trouvent déterminés les droits et les devoirs de l'un et de l'autre, comme aussi les nécessités des temps, sont avant tout à considérer, quand il s'agit d'étudier le mouvement féministe et de lui donner la direction qui convient.

La nature des êtres nous révèle, en effet, l'existence et le caractère de la loi qui les régit. Or, qu'est-ce que la femme et qu'est-ce que l'homme, sinon deux êtres faits pour se comprendre et s'aimer, qui se complètent naturellement et forment la première unité sociale ; deux êtres composés l'un et l'autre et d'un corps et d'une âme, qui ont chacun une destinée propre, que différencient leur constitution physique, leurs fonctions physiologiques, leurs aptitudes spéciales, mais qui ont aussi une destinée commune que leur assure et qu'exige l'immortalité à laquelle Dieu les appelle? De là découlent des droits inaliénables chez l'un et chez l'autre, des devoirs mutuels tout aussi impérieux pour l'un que pour l'autre.

Cependant, que de tergiversations dans l'application de la loi qui les régit! Que de fois l'égoïsme masculin ou l'esprit de domination impose ses vues, au mépris de la plus élémentaire justice ! Que de fois la souplesse féminine et l'artifice de la ruse tendent à asservir l'homme au lieu de lui venir en aide! Et pourtant l'homme et la femme, en toute sécurité et en toute liberté, ont également le droit d'user et de jouir de la vie que Dieu leur a donnée en vue de leur double destinée. Ils ont également droit au libre exercice de leurs facultés, et ils sont tenus tous les deux de rendre à César ce qui est à César, comme à Dieu ce qui est à Dieu.

Or, c'est précisément cet égoïsme de l'homme qui a fait naître en l'âme de la femme ce désir d'émancipation, souvent désordonné, qui préoccupe les sociétés modernes. Eh! quoi,